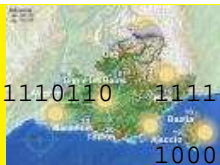


11110111000010010001001111001110110 111101110000100100010011110011010111010110

1



10001011100100110011111010110101111101101010

1

100010111001001100



Sud
Groupe GFI

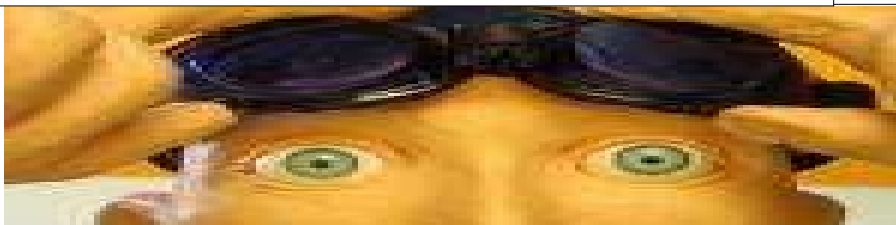
Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Septembre
2007
N°22

SOMMAIRE

M.Tordjman :	page 1
Négociations :	page 1
Nominations :	page 1
Manipulation :	page 2
Communication :	page 2
Adhésion :	page 2



Procédure d'annulation des élections :

Vous pouvez lire le droit de réponse de la CFTC sur notre site <http://sudgfi.free.fr>

M. Tordjman, êtes-vous fier de vous ?

M. Tordjman est intervenu devant le CCE le 10 septembre dernier. Après son discours d'après OPA au cours duquel il a, sans triomphalisme, annoncé qu'il avait mis fin définitivement aux OPA hostiles, reproché l'arrogance de Fujitsu, souligné la solidarité des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants, rappelé la communication constante (!) avec les salariés, le PDG a dû faire face aux questions des représentants des salariés, et ce que ceux-ci lui ont demandé ne lui a pas plu du tout. Il s'est fâché, énervé, et a répondu avec une agressivité non dissimulée et une confiance en lui-même inébranlable :

- notre sentiment d'avoir été tenus à l'écart pendant toute la durée de l'OPA ?

"Je prends l'engagement lors de la prochaine OPA de mieux communiquer avec les salariés." (Ah ! Merci patron ! Un engagement de nous écrire 3 lettres en 6 mois plutôt que 2, c'est merveilleux ! Mais vous n'avez pas dit que les OPA c'était fini ?)

- un dirigeant de GFI a vendu 30.000 actions au plus haut du cours ? **"Cette personne a du faire face à un besoin de trésorerie urgent."** (Le pauvre homme !...)

- les actions concrètes envisagées pour remobiliser les salariés : **"J'ai programmé 20 réunions, j'en ai déjà tenu deux, elles se sont très bien passées"**. (La réunion avec le PDG, solution universelle à tous les problèmes de motivation !)

Le PDG nous a par ailleurs assuré que la participation serait intacte (environ 300€ par salarié bloqués pendant 5 ans), malgré les 5M€ dépensés pour la défense anti OPA et les 1,5M€ payés en dédit à APAX. Dont acte.

Aujourd'hui nous entendons des salariés nous dire « moi je m'en vais, je ne veux plus travailler pour ces gens-là ! » Et de nous citer les délits d'initiés, les opérations boursières, les augmentations énormes des hauts dirigeants et des dividendes...

La confiance n'est plus vraiment durable au sein de GFI.

M. Tordjman vous avez peut être gardé la confiance des actionnaires, mais en sacrifiant celle des salariés !

Où en sont les négociations ?

Sur les NAO, nous avons enfin obtenu que les documents de travail livrés en format pdf nous soient remis en version Excel, comme tous les ans. Nous le demandions depuis le printemps dernier, nous les avons reçus en septembre, ça a demandé beaucoup d'efforts à notre direction...

Quant à l'enveloppe allouée pour les augmentations, la politique d'attribution des augmentations, la prise de mesures concrètes pour endiguer les écarts injustifiés entre les salaires homme/femme par exemple :

RIEN !

Il est vrai que négocier en septembre les augmentations applicables dès le premier janvier de la même année, ça perd un peu son sens...

On pourrait peut être prendre un peu d'avance et commencer tout de suite les négociations pour 2008, ça nous changerait d'anticiper un peu !

Après Laure Netz à Sophia Antipolis, SUD Groupe GFI vient de nommer Monique Subey comme Déléguée Syndicale à Némausic. Vous pouvez donc compter aujourd'hui sur dix DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Michelle SPANO (AIX EN PCE, DSC) 06 09 82 36 80

Didier FAYE (Lyon) 06 11 13 13 59

Antoine HUOT (Grenoble) 06 68 52 34 44

Laure NETZ (Sophia) 06 09 34 78 20

Alexis ZADOUNAÏSKY (Nantes) 06 75 24 70 09

Jacques ALAYRAC (Toulouse) 06 85 77 94 06

Claude GRAEFFLY (Strasbourg) 06 86 56 59 61

Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30

Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21

Monique SUBEY (Némausic) 06 72 11 64 42

Pour nous lire sur internet: <http://sudgfi.free.fr>

Pour nous écrire: sudgfi@free.fr

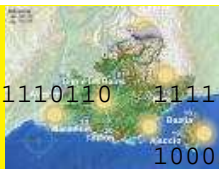
ou : 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

Union
syndicale
Solidaires

11110111000010010001001111001110110

1

1000101110001001100



111101110000100100010011110011010111010110

1

10001011100100110011111010110101111101101010

1

Manipulation : ne laissez pas GFI frauder sur votre dos !

Votre manager vous a annoncé une prime ? Vous avez fait des heures supplémentaires ?

ATTENTION : vous devez être payés régulièrement, et non en frais de déplacement virtuels ou toute autre méthode frauduleuse :

- votre prime doit apparaître clairement sur votre bulletin de salaire, son montant brut s'ajoute au montant de votre salaire brut, et c'est sur le total brut que sont calculées les charges salariales et patronales ;
- vos heures supplémentaires doivent apparaître explicitement comme heures supplémentaires sur votre bulletin de salaire.

Si on vous demande de mettre sur votre CRA quelques déplacements fictifs, pour faire telle quantité de kilomètres dans le mois, afin d'atteindre le montant de votre prime ou de vos heures supplémentaires :

VOUS DEVEZ REFUSER dans votre propre intérêt comme dans l'intérêt collectif, car vous allez établir un FAUX, et vous devenez COMPLICE DE FRAUDE à l'URSSAF et au FISC. Ce faux, vous risquez fort d'en être tenu pour responsable lorsque l'administration fiscale va en avoir connaissance.

Si ce **faux est établi à votre insu** par modification de votre CRA, **exigez une régularisation. Nous pouvons vous conseiller.**

Cette fraude nuit à tous (sauf au manager malhonnête qui essaye de faire de vous un fraudeur à son profit) car les charges sociales, qui doivent être payées sur cette prime, ne le seront pas. (Combien de fraudes de ce type chaque année en France ? Combien de manque à gagner pour l'assurance maladie, pour les ASSEDIC ?)

« C'est moi qui y gagne puisque je n'ai pas de charges retenues » pensez-vous. En fait, à chaque prime versée sous forme de frais de déplacement fictifs, ce sont tous les salariés qui sont spoliés :

- d'abord parce qu'ils doivent payer le manque à gagner des assurances sociales (notamment maladie) en payant des cotisations de plus en plus élevées, et en subissant les désengagements de l'assurance maladie ;
- ensuite parce que les indemnités versées par GFI pour les vrais déplacements sont insuffisantes : normal puisqu'il faut payer aussi tous les déplacements fictifs sur ce budget !

C'est une **opération perdant-perdant** quoi qu'on vous en dise !

Si vous faites des heures supplémentaires et qu'elles n'apparaissent pas sur votre bulletin de salaire, il s'agit de travail dissimulé : N'acceptez pas d'être complice d'une fraude, les risques que vous courez sont réels !

Tout comme votre employeur s'il procède ainsi, vous vous exposez en effet à un redressement de l'Administration fiscale, voire de l'URSSAF, sans parler des sanctions pénales prévues par le Code du Travail.

Travail dissimulé : que risquez-vous ?

LES SANCTIONS PENALES PREVUES AUX ARTICLES L 362-3 ET L 362-4 DU CODE DU TRAVAIL :

- ➔ 3 ANS D'EMPRISONNEMENT,
- ➔ 45 000 EUROS D'AMENDE,
- ➔ PEINES DOUBLEES EN CAS DE RECIDIVE.

Pour mieux communiquer avec vous

Le site est en ligne : nous vous invitons à venir saisir vos nom, prénom, adresses courriel et adresse postale pour recevoir nos informations syndicales importantes. Vous pourrez choisir si vous souhaitez recevoir des informations régulièrement, ou seulement dans les cas d'événement important.

Inscrivez-vous vite : <http://sudgfi.free.fr/adresses>

✂-----
NOM : _____ Prénom: _____
Date de naissance : _____ / _____ / _____ Téléphone perso : _____ Téléphone pro : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____ adresse e-mail perso : _____
Agence : _____ Qualification : _____
Date : _____ / _____ / _____ Signature : _____

Pour adhérer à SUD Groupe GFI : retourner ce bulletin complété et signé à

Syndicat SUD Groupe GFI - U.S. Solidaires 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES